

➔ Les facteurs aggravant les crues

L'imperméabilisation des sols :

les sols en zone urbaine sont globalement imperméables, et l'eau précipitée sur ces surfaces ne peut que ruisseler. Plus la surface de sols imperméabilisés est grande, plus le ruissellement est conséquent.



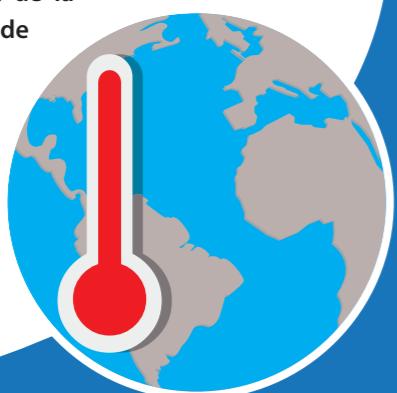
© eole communication - Crédits photos : PAPI-Arguenon, Shutterstock, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

La simplification du paysage :

Le risque d'inondation est accéléré en milieu rural depuis les **aménagements fonciers**. Ces **remembrements** ont effacé une grande part des **haies bocagères** qui ont pourtant de nombreux bénéfices (infiltration de l'eau dans le sol, limitation de l'érosion des terres agricoles, etc.), ce qui favorise le **risque d'inondation par ruissellement**. De plus, la **modification des cours d'eau**, souvent rendus linéaires pour évacuer plus rapidement l'eau des terres, a pour effet d'accélérer les crues et de générer des inondations plus importantes.



Le changement climatique : ce phénomène peut se définir comme une **variation** (en particulier une **housse**) à **long terme de la température moyenne mondiale**. Les conséquences du changement climatique sont déjà perceptibles et nombreuses : augmentation de la température mondiale, élévation du niveau des mers (due à la fonte des glaciers et au réchauffement de la température de l'eau), déclin de la biodiversité, sécheresses importantes, modification de la répartition de la pluviométrie annuelle, ...



Explications : les études sur les effets du changement climatique sur notre territoire montrent que la quantité de pluies tombées annuellement ne connaîtra pas de variation significative, mais la répartition dans l'année sera différente. Les périodes hivernales seront probablement marquées par des cumuls pluviométriques plus importants, au contraire des périodes estivales qui seront nettement plus sèches.

Plus d'infos à lire dans l'Eau'bservatoire du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye (n°106 - juin 2024 - "Le changement climatique en Bretagne"; www.smap22.fr)

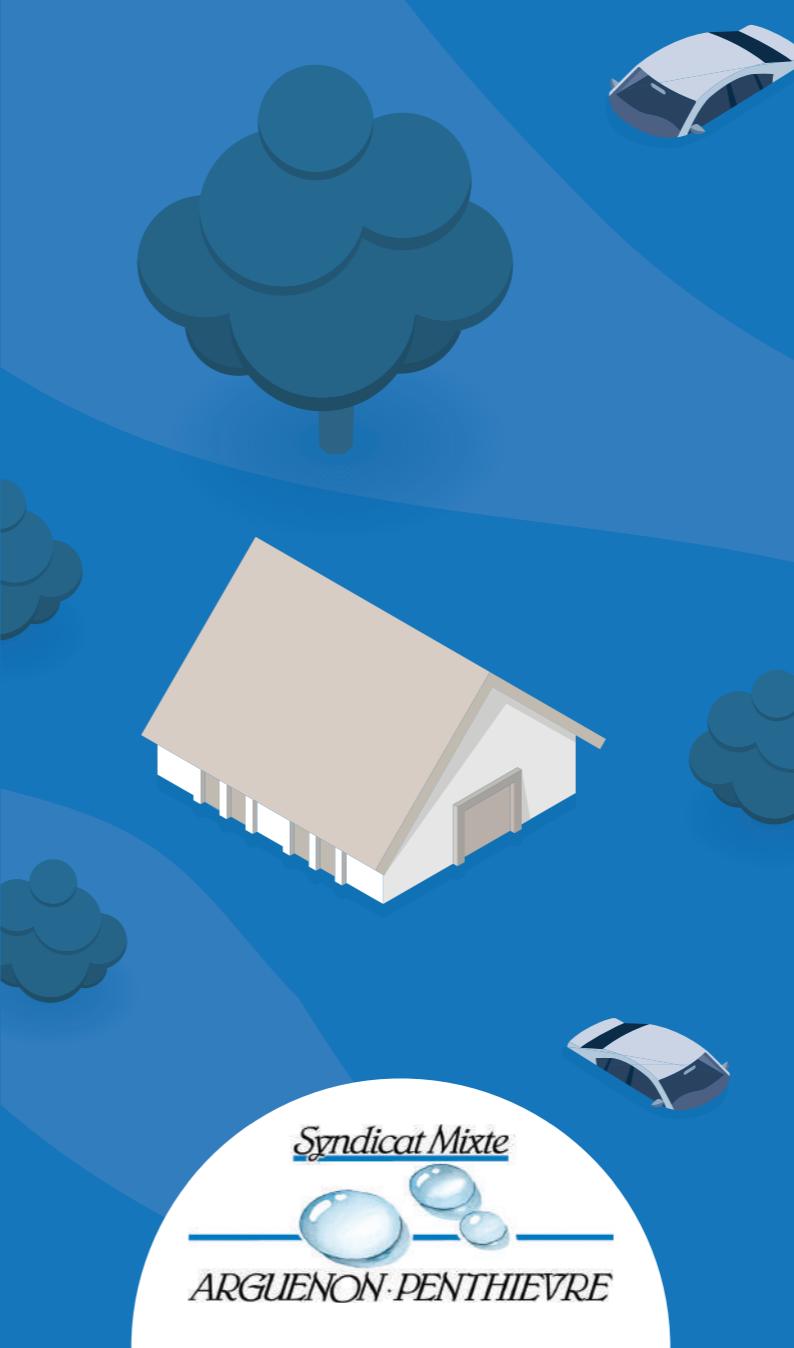
Comprendre le risque inondation et adopter les bons gestes

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ARGUENON

Syndicat Mixte Arguenon - Penthievre

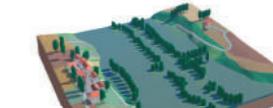
32, Usine de la Ville Hatte
Pléven
22130 VAL-D'ARGUENON
02 96 84 49 10
papi-arguenon@smap22.fr

www.smap22.fr



Quand parle-t-on de risque d'inondation par débordement de cours d'eau (crue) ?

Aléa



Fréquence et intensité d'un phénomène naturel (crue)

Enjeux



Enjeux construits dans le lieu où se produit le phénomène (bâtiments)



Risque



Conséquence du phénomène naturel sur le territoire (inondation)

➔ Les facteurs à l'origine des crues

La pluviométrie : il existe des crues hivernales liées à des pluies fréquentes et continues, mais aussi des crues de printemps ou d'été liées à des orages brefs et intenses.

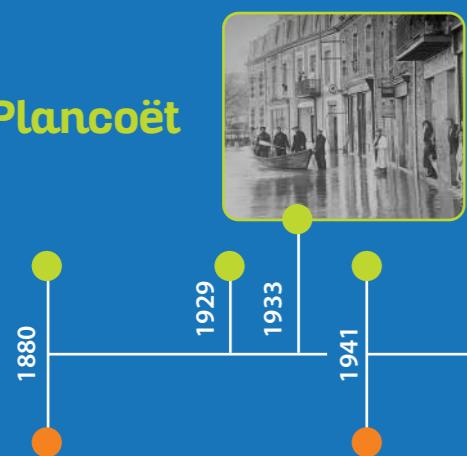
La pente du terrain : plus la pente du terrain sur lequel la pluie tombe est importante, plus cette pluie ruissellera jusqu'au point le plus bas, où l'eau s'accumulera.

La saturation des sols : un sol non saturé en eau pourra permettre à la pluie de s'y infiltrer. Mais un sol déjà saturé n'aura plus de capacité d'infiltration : l'eau ne pourra que ruisseler à la surface.

Un sol sec en été aura également de faibles capacités d'infiltration en cas d'orage bref et intense (ruissellement).

Les crues historiques de l'Arguenon

Plancoët



Jugon-les-Lacs

À quoi sert le PAPI Arguenon ?

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin versant de l'Arguenon existe depuis 2017. Il a été mis en place, suite aux inondations de 2010 et 2014, dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement, pour les crues les plus fréquentes.



Les partenaires du PAPI

PARTENAIRES FINANCIERS ET MAÎTRES D'OUVRAGES DES ACTIONS DU PAPI ARGUENON



AUTRES PARTENAIRES DU PAPI ARGUENON



Adopter les bons gestes en cas d'inondation

→ Avant ou pendant l'inondation

POUR LIMITER LES ACCIDENTS

- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les produits toxiques en hauteur
- Ne pas utiliser d'équipements électriques
- Ne pas utiliser son véhicule
- Ne pas aller chercher sa voiture dans un sous-sol
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils seront pris en charge par les secours)
- Se réfugier à l'étage de sa maison, et attendre l'arrivée des secours

POUR PRÉPARER L'ISOLEMENT

- Préparer une réserve d'eau et d'aliments
- Prévoir des vêtements chauds et des couvertures
- Prévoir une radio à piles, lampe de poche, téléphone portable
- Préparer une trousse de secours, médicaments, ordonnances, carnet de santé
- Préparer les papiers et tout objet importants pour soi
- En cas d'évacuation, préparer un sac avec les éléments cités ci-dessus
- N'appeler les secours qu'en cas de réel danger
Samu : 15 / Pompiers : 18

→ Après l'inondation

- Faire appel à des professionnels avant de rebrancher les installations électriques
- Nettoyer son bien en n'oubliant pas de se protéger (gants, bottes, ...)
- Faire appel à son assurance, notamment si des murs ou sols restent imbibés d'eau
- Jeter les aliments restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service
- S'informer auprès de sa mairie pour faire une déclaration de catastrophe naturelle



→ Être acteur de sa protection

Soyez acteur de votre protection contre les inondations ! Bénéficiez de 80 % de subventions sur des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité de votre bien grâce au PAPI-Argenon. Vous habitez en zone inondable dans le périmètre du PAPI et souhaitez vous protéger contre les inondations, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre est votre interlocuteur.

www.georisques.gouv.fr